LE 14 AVRIL 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse-Île tenue le 14 avril 2025 dans le gymnase situé au 1-006, chemin Jerry, Grosse-Île, Québec. La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence du maire, monsieur Gordon Burke et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

Maire :	Gordon Burke
Conseillères :	Nancy Clark Rachelle Clark Marlene Boudreau
Greffière-trésorière adjointe :	Marianne Paradis
Absentes avec regrets Conseillères:	Miranda Matthews Kathy Burke

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

N2025-068 Le maire, Gordon Burke, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2025-067 Sur une proposition de Rachelle Clark
Appuyée par Marlene Boudreault
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
   - 1.1 Mot de bienvenue
   - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
   - 1.3 Adoption du procès-verbal du 17 mars 2025
   - 1.4 Adoption du procès-verbal du 31 mars 2025
   - 1.5 Correspondance
     - 1.5.1 Ministère de la Culture – Entente de développement culturel
     - 1.5.2 Ministère des Transports – Limite de vitesse devant l'école
     - 1.5.3 Ministère des Finances – Prêt pour génératrice
     - 1.5.4 École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur - Demande de soutien

2. Actes administratifs du conseil
   - 2.1 Comptes payés en mars 2025
   - 2.2 Communauté Maritime - mise à jour
   - 2.3 Mises à jour du terrain de camping

2.4 Autorisation de signature de l'Entente services aux sinistrés - Société canadienne de la Croix-Rouge
2.5 Notaire Renaud – Lot 3 777 576

3. Varia

4. Période de questions

5. Clôture de la séance

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 mars 2025.

R2025-068 Sur une proposition de Rachelle Clark
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mars 2025.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 31 mars 2025.

R2025-069 Sur une proposition de Marlene Boudreau
Appuyée par Gordon Burke
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 31 mars 2025.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu une copie de la liste de la correspondance reçue au bureau depuis la dernière séance, avant la réunion, pour examen. Le maire présente les éléments de la correspondance et la liste est déposée dans le registre de la correspondance de la municipalité.

ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL

COMPTES PAYÉS EN MARS 2025

R2025-070 Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Rachelle Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

D'approuver les comptes payés pour le mois de mars 2025 au montant de 90 695.66 $; cette liste est déposée au registre des comptes payés.

COMMUNAUTÉ MARITIME
MISE À JOUR

Le maire Gordon Burke a passé en revue les points à l'ordre du jour et les mises à jour de la séance du conseil de la Communauté Maritime qui s'est tenue le 8 mars 2025.

MISES À JOUR DU TERRAIN DE CAMPING

ATTENDU QU' à la suite d'une réunion impliquant le comité de camping et la municipalité, il a été convenu que le comité de camping produirait une analyse des coûts annuels prévus pour l'exploitation du camping.

ATTENDU QUE le conseil a pris le temps d'analyser l'analyse des coûts présentée.

EN CONSÉQUENCE

R2025-071 Sur une proposition de Rachelle Clark
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

QUE afin de s'assurer que le conseil dispose de toutes les informations nécessaires, il s'engage à contacter une entreprise pour obtenir une soumission en vue de la création des plans du terrain de camping.

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS - SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE la municipalité de Grosse-Île doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile et la Loi sur les cités et villes ;

ATTENDU QUE la municipalité doit protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix- Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des

situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, Iors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

ATTENDU la résolution numéro 2025-065 adoptée lors de la séance du 14 avril 2025 autorisant la signature d'une entente de trois ans se terminant le 13 avril 2028 ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Grosse-Île et de la Croix Rouge de signer une nouvelle entente ;

ATTENDU QUE la contribution fixe de la Municipalité de Grosse-Île sera de 225 $ pour une période de 3 ans ;

EN CONSÉQUENCE

R2025-072 Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Rachelle Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

D' autoriser le maire et la directrice générale de la municipalité de Grosse-Île à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de trois ans à compter de la date de 14 avril 2025.

NOTAIRE RENAUD - LOT 3 777 576

ATTENDU QUE lorsque la Municipalité de Grosse-Île a acheté le lot 24-1 (actuellement le lot 3 777 576) de Mines Seleine (actuellement une division de K+S Windsor Salt Ltée.), qui est le site des anciens bureaux et de la salle municipale, certaines conditions spéciales demandées par Mines Seleine ont été incluses dans l'acte de vente;

ATTENDU QUE l'acte de vente contient également une clause intitulée « Interdiction d'aliéner » qui stipule que la Municipalité de Grosse-Île ne peut pas vendre ni louer le lot à une autre partie;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à Mines Seleine, une division de K+S Windsor Salt Ltée., de renoncer à ces conditions spéciales ainsi qu'à l'interdiction d'aliéner;

ATTENDU QUE Mines Seleine, une division de K+S Windsor Salt Ltée., a répondu favorablement à la demande;

EN CONSÉQUENCE

R2025-073 Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Marlene Boudreault
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

QUE la Directrice générale, Linda Romano, soit autorisée par la présente à faire appel aux services de la notaire Louisa Renaud afin de commencer le processus juridique permettant à Mines Seleine, une division de K+S Windsor Salt Ltée., de renoncer aux conditions spéciales ainsi qu'à l'interdiction d'aliéner stipulées dans l'acte de vente concernant le lot 24-1 (actuellement le lot 3 777 576).

QUE la Directrice générale, Linda Romano, soit autorisée par la présente à signer toute la documentation pertinente concernant cette affaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants ont été discutés :

- Les stratégies de vente du terrain.
- Les firmes d'ingénierie à consulter pour l'élaboration du plan du camping.
- Les éléments à inclure dans la soumission pour le développement du camping.

CLÔTURE DE SÉANCE

N2025-074 La session est levée sur proposition de Marlene Boudreault à 19h10.

Gordon Burke Maire	Marianne Paradis Greffière-trésorière adjointe